

Edito

Nous voici avec un nouveau premier ministre... François Bayrou, ancien agrégé qui "devrait" avoir quelques ancrages avec l'Education Nationale, qui "devrait" comprendre comment nous ressentons la situation, et qui "devrait" éviter de tenter de nous faire avaler des couleuvres sous couvert de "mesures exceptionnelles". Reste à voir comment cette bouture macronniste se fera sa place dans sa nouvelle fonction, et si la greffe prendra...

La mobilisation du 5 décembre a été très suivie nationalement, ce qui démontre une nouvelle fois que les enseignants et toute la fonction publique en a assez de se faire manipuler, et notre mobilisation réussie est une alerte au futur gouvernement !

Car c'est à coups de réformes, de remaniements, de dissolutions, et de démissions que le citoyen est usé, que la fonction publique semble dysfonctionner, que les enseignants ressentent un terrible écart entre ce qu'on leur demande et la réalité des faits.

Des directives de plus en plus aberrantes à mettre en application, de moins en moins de possibilités pour effectuer nos missions le plus efficacement possible, on veut clairement nous mettre à mal !

Un gouvernement est évincé, ce qui repousse ses manœuvres délétères, mais à n'en point douter la bataille risque de reprendre après la trêve des confiseurs.

La colère gronde encore et la bûche de Noël risque d'être lourde à digérer...alors gardons un œil sur 2025 !

Philippe, Lorène, Karine et Lydia

Sommaire :

| | |
|--|----------------|
| Edito..... | Page 1 |
| Première rencontre avec le recteur | Page 2 |
| Coloration de diplômes : la douce entourloupe | Page 3 |
| Des contractuels de collège et lycée mis de force au chômage..... | Page 4 |
| 3 jours | Page 5 |
| Mobilisation du 05 décembre 2024 | Page 6 |
| Brèves, brèves, brèves ... | Pages 7 et 8 |
| Dossier : Rendre le DNB obligatoire va fabriquer une « armée de réserve » de décrocheurs | Page 9 |
| Revalorisation des pensions de retraite..... | Page 10 |
| Bulletin adhésion..... | Pages 11 et 12 |

PREMIERE RENCONTRE AVEC LE RECTEUR :

La FSU (dont Philippe Boehmer du SNUEP) a rencontré notre nouveau Recteur Pierre-François Mourier, fraîchement arrivé de l'académie de La Réunion.



L'entretien fut assez consensuel et cette première approche montre qu'il est plutôt en phase avec ses interlocuteurs (Ndlr : trop peut-être ?)

Il affirme vouloir plus de clarté et d'efficacité dans les démarches du Rectorat, que rien ne doit être laissé sans réponse.

Il déplore l'organisation des groupes de niveaux suite au choc des savoirs initié par G. Attal, et enchaîne avec le regret des propos du Ministre Kasbarian concernant "l'absentéisme" des enseignants. (Ndlr : un récapitulatif des actualités en somme...)

Côté Lycées Professionnels, on a brossé le portrait d'une structure qui est contrecarrée par de nombreux accroc : les réformes qui s'enchaînent sans suite logique, qui amènent des expérimentations pédagogiques chronophages causant la perte sèche d'heures en atelier et dans les matières générales ; la pression qui est faite à donner le diplôme à tous (décrocheurs, absents, allophones, perturbateurs, ...) ; et au final, les personnels se sentent désormais dépossédés de leur métier.

Le recteur a acquiescé sur le fait que les réformes doivent cesser...mais que l'on doit mener celle en cours jusqu'au bout ! (Ndlr : LOL)

À voir donc si ce recteur va tenir ses positions...

L Toussaint

COLORATIONS DE DIPLÔMES : la douce entourloupe.



Du point de vue du Ministère, pour compenser le manque d'adéquation des diplômes aux besoins immédiats des entreprises et pour contourner les réductions récentes du temps de formation, des colorations de diplômes se développent : « numérique » en Commerce-vente, « barista-sommellerie » en Restauration, « réseaux électriques » en MELEC...

Pour cette dernière, la communication d'Enedis présente chaque acteur comme gagnant : l'élève, qui a la garantie d'un lieu de PFMP, d'un tuteur et d'une certification de « coloration » ; le LP, qui obtient du matériel gratuit ; et l'entreprise, réelle grande bénéficiaire, qui choisit les bons potentiels dès la classe de seconde, crée un apprentissage déguisé totalement gratuit, impose une partie du contenu de la formation et utilise les moyens de l'État (personnels) et de la Région (locaux, énergie). Sans temps de formation supplémentaire, la coloration n'est pas un bonus pour l'élève : elle restreint l'objectif d'une qualification complète au profit de compétences spécifiques à une entreprise ou un secteur d'activité. Elle met aussi une pression sur les enseignant-es : liberté pédagogique réduite, intervention de professeur-es associé-es, incitation à utiliser le Pacte pour dégager des groupes à effectifs réduits. Le SNUEP-FSU met en garde contre ces colorations qui fragilisent les diplômes nationaux et les poursuites d'études.

Article du journal académique de Orléans-Tours de 2024

En ce qui concerne Nancy-Metz, très peu d'ouvertures de sections se feront en formation initiale et ce malgré la demande faite en CAEN 2024 par la FSU, et malgré les effectifs qui augmentent en LP sur notre académie (354 élèves en plus depuis 2018). Les colorations de diplômes, nouveau "gadget" pour montrer une adéquation au monde du travail et un regard sur les "métiers de l'avenir" se fera selon le DRAAFPIC "*sans moyens supplémentaires*" (sans ouverture de poste) . L'objectif premier semble bien d'adapter l'offre de formation aux besoins de l'économie (l'administration parle de "garantir l'insertion professionnelle") plutôt qu'aux aspirations des élèves. Il n'y a au final pas de perspectives d'amélioration des poursuites d'études.

L Toussaint

Des contractuels de collège et lycée mis de force au chômage

"C'est l'incompréhension", "On est dans la sidération", quelques jours seulement après avoir appris qu'ils n'étaient pas reconduits dans leurs établissements d'ici les fêtes de fin d'année, des professeurs contractuels ne trouvent pas les mots. Ils se sont mobilisés au côté de syndicats, ce mercredi 11 décembre, pour tenter de trouver des réponses du côté de l'inspection académique des Bouches-du-Rhône.

Une décision inattendue :

Joseph Sahyoun, professeur de mathématiques, atteste de la violence de la situation : *"j'avais l'inspection le matin, et le rapport était presque parfait, c'est ce que l'inspecteur m'a dit. Et l'après-midi, le principal m'a dit que ce n'était pas possible de renouveler après le 15 décembre."*

Et, il n'est pas le seul dans cette situation, Benjamin Tessier, professeur de musique, déplore : *"Les élèves ne vont pas avoir de professeurs, mon contrat s'est terminé lundi 9 décembre, donc il n'y a pas de musique jusqu'à nouvel ordre."*

Une décision inattendue, d'autant qu'ils avaient été recrutés pour un remplacement à l'année. Ils doivent être reçus par l'inspecteur académique aux côtés de plusieurs syndicats de l'enseignement. Ils se sont mobilisés après avoir reçu une dizaine de signalements similaires.

À la veille des vacances de Noël, on apprend, que certains contractuels sont au chômage aujourd'hui, sans justifications.

Monia Haddaoui - CGT Educ Action 13

"Des économies de bouts de chandelles"

Monia Haddaoui, CGT Educ Action 13 évoque le manque d'argent, un argument qui lui a été rapporté. *"On pense que si les contrats ont été arrêtés avant les vacances, c'est pour pas qu'ils soient rémunérés pendant les vacances."* Elle ajoute : *"On fait des économies de bouts de chandelles et on enlève les profs aux élèves. C'est inacceptable."*

En sortie de réunion ce mercredi 11 décembre, les avis sont mitigés : *"la situation n'a pas changé pour les contractuels, ils sont toujours en situation précaire et les élèves n'ont toujours pas d'enseignants "*, déclare Monia Haddaoui.

Je suis très inquiet, on constate cette dégradation et là, nous avons une situation inédite, une sorte de shutdown à la française. Plus d'argent, on renvoie les profs chez eux - Laurent Malfettes (Membre FCPE 13)

Contacté par France 3 Provence-Alpes, le rectorat ne s'est pour le moment pas exprimé. Du côté des syndicats, ils restent dubitatifs sur une évolution de la situation et espèrent au moins décrocher une garantie de réemploi début janvier pour les professeurs impactés.

Article construit avec Loic Perrier, journaliste à France 3 Provence-Alpes

(Ndlr : On attend de voir si le rectorat de Nancy-Metz a prévu le même menu de Noël pour notre académie...L Toussaint)

3 JOURS !

Donc l'idée, c'est de passer à 3 jours de carence et les remboursements des arrêts maladie pourraient passer à 90% du traitement. Rien de tel que de pousser les profs à aller bosser malades (maladie qu'ils ont choppé via leurs élèves), sans médecine du travail, et de les précariser encore un peu plus. Ce n'est pas comme si le métier n'attirait plus, autant en faire un repoussoir !

Tout cela à cause de problèmes "d'absentéisme." Alors je vais je vais vous copier-coller quelques extraits de mon bouquin *L'ex plus beau métier du monde*, parce que je parlais déjà de ce fameux problème "d'absentéisme" qui permet de bien manipuler l'opinion pour leur faire croire qu'on est de sacrées feignasses.

Page 316 : Les médias, caisse de résonance des clichés les plus bruyants.

L'absentéisme des enseignants est sans doute la plus belle marotte des éditorialistes ayant des comptes à régler avec l'école. Tout d'abord, le choix du terme « absentéisme » plutôt qu'« absence » est loin d'être anodin. L'absentéisme, c'est une absence « habituelle ou systématique », que l'on associe avec le fait de « sécher » les cours. Ainsi, un professeur régulièrement absent pour des raisons de santé n'a aucune raison d'être considéré comme absentéiste, car ses absences ne dépendent pas d'une volonté de ne pas aller au travail. Mais en utilisant ce terme, la presse insinue que les professeurs absents ne sont rien d'autre que des tire-au-flanc, ce qui justifie probablement son acharnement. [...]

Effectivement, un bon nombre d'élèves n'ont pas d'enseignant face à eux en classe. Mais ce n'est pas à cause d'un prétendu « absentéisme » des professeurs, non. C'est tout simplement parce qu'il y a de plus en plus de postes non pourvus et de moins en moins de candidats. Et qui sait, peut-être même que constamment affirmer que l'enseignement est un métier de fainéants n'est pas le meilleur moyen d'attirer des volontaires...

Page 351 : Contrairement à une idée reçue, les enseignants sont moins absents pour raison de santé que le reste des salariés.

D'après un rapport sur l'état de la fonction publique, la proportion de salariés absents au moins un jour par semaine est de 3,6 % dans le secteur privé contre 2,3 % chez les enseignants.

Mais alors, d'où vient cette idée ?

Cela fait un moment qu'on ne parle plus de « professeurs absents », mais de « professeurs absentéistes », et déjà en 1997, Claude Allègre profitait du jour de la rentrée scolaire pour dénoncer « l'absentéisme » des enseignants, en donnant le chiffre de 12 % de professeurs absents, qu'il jugeait insupportable... avant de se rétracter face à la colère des syndicats devant ce pourcentage sorti de nulle part, car les statistiques indiquaient alors que ce chiffre variait entre 4,5 et 8 %.

L'absence d'un enseignant, on la remarque parce qu'elle peut créer des trous dans l'emploi du temps d'un élève qui va donc s'en plaindre à ses parents, parce qu'il finira parfois de ce fait plus tôt que prévu, ce qui chamboulera l'organisation familiale, et surtout parce qu'un professeur absent moins de quinze jours d'affilée ne sera jamais remplacé. Et au-delà de ces quinze jours, il faut croiser les doigts pour espérer voir un remplaçant, puisque ceux-ci sont déjà réquisitionnés pour pallier le manque de candidats aux concours.

Mais si les enseignants peuvent être absents, comme tout un chacun, pour des raisons médicales ou familiales, ce qu'il faut savoir, c'est que d'après la Cour des comptes, deux tiers de ces absences « proviennent du fonctionnement même de l'Éducation nationale ».

Sorties, organisation d'examens, surveillance, certifications, formations, conseils de classe parfois, projets divers et variés, toutes ces missions peuvent avoir lieu sur des heures de cours. Ainsi, le professeur n'est pas véritablement « absent », car il travaille au sein même de l'établissement, mais perd malgré tout des heures de cours, contre son gré, pour effectuer d'autres tâches qu'on lui donne.

Mais comme les parents n'ont pas d'autre information que « cours annulé » voire « absence personnelle » sur Pronote, forcément, ils peuvent très facilement prendre les enseignants pour des tire-au-flanc !"

William Lafleur citant

L'ex plus beau métier du monde

L'état des lieux inquiétant de l'Éducation nationale

MOBILISATION DU 5 DECEMBRE 2024

« Ras-le-bol du fonctionnaire bashing »

Un gouvernement démissionnaire mais une journée de grève maintenue : une façon de mettre la pression sur le prochain gouvernement d'Emmanuel Macron.

Près d'un enseignant sur trois (31,32%) est en grève, selon le ministère : 40,07% dans le premier degré (écoles maternelles et élémentaires) et 23,47% dans les collèges et lycées.

Derrière la banderole, l'Education nationale était en tête du cortège (la FSU donnait le "la") et défilait, pour alerter sur la "dégradation" et les "conditions de travail et de rémunération"



À Metz, près de 500 manifestants et à Nancy, plus de 4000 personnes ont manifesté dans les rues de la ville.



L Toussaint

BREVES...BREVES...BREVES...

DNB : LES NOUVELLES MODALITÉS D'ATTRIBUTION POUR LA SESSION 2026

L'attribution du DNB se fera d'une part sur les notes obtenues aux épreuves de l'examen, et d'autre part sur la base des notes obtenues de l'ensemble des enseignements qui évaluent la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, à savoir "les moyennes annuelles obtenues par les candidats en classe de 3e, et non plus sur les huit composantes du socle".

Ce projet de texte modifie ainsi l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet et établit un "nouvel équilibre" entre les épreuves terminales qui représenteront 60 % de la note finale (contre 50 % aujourd'hui), et 40 % pour le contrôle continu (aujourd'hui 50 %).

RENFORCER LE LIEN ÉCOLE-ENTREPRISE : 80 DRH RÉUNIS PAR LE RECTORAT DE LILLE POUR PARTAGER DES SOLUTIONS.

Près de 80 DRH des Hauts-de-France se sont retrouvés jeudi 28 novembre 2024 à la préfecture de région, à Lille, pour renforcer les collaborations entre écoles et entreprises. Parmi les sociétés présentes figuraient des grands comptes comme ArcelorMittal, Alstom, Auchan, Coca-Cola, Bonduelle, Boulanger, La Poste, Toyota ou Veolia, mais aussi des PME. Valérie Cabuil, rectrice de Lille, leur a délivré un message clair : "Nous avons besoin de vous, que vous preniez nos élèves en stage, que vous veniez dans nos établissements pour parler de vos métiers."

FRANCE COMPÉTENCES ADOPTE UN BUDGET DE PLUS DE 14 Md€ POUR 2025, MALGRÉ LES INCERTITUDES LIÉES AU PLF

Le conseil d'administration de France compétences a adopté, jeudi 28 novembre 2024, le budget prévisionnel de l'instance nationale pour 2025. Un budget légèrement supérieur à 14 Md€, quasi identique à celui qui devrait finalement être réalisé en 2024 selon le nouveau budget rectificatif pour cette année également adopté le même jour. Bâti sur des hypothèses de stabilité de l'apprentissage et de légère baisse du CPF, ce budget intervient dans un contexte particulier du fait des incertitudes pesant sur le PLF 2025. Un budget rectificatif de l'instance est d'ores et déjà annoncé pour début 2025.

"Panorama des personnels de l'enseignement scolaire" de la Depp : effectifs, admissions, rémunérations...

À la rentrée 2023, sur les 1,2 million de personnes en activité au ministère de l'Éducation nationale qui relèvent de l'enseignement scolaire, 900 000 sont des femmes et 900 000 sont des enseignants, à 55% dans le second degré.

Le salaire net mensuel moyen des enseignants en 2022 est de 2 770 € dans le secteur public (2 660 € en 2021), contre 2 530 € dans le secteur privé sous contrat, il est en hausse de 270 € par rapport à 2021, la plus importante parmi toutes les catégories d'agents. Pour les personnels non enseignants, la différence entre le salaire net mensuel moyen des titulaires et ceux des contractuels est marquée, étant respectivement de 2 870 € (2 740 € en 2021) et de 1 040 € (990 € en 2021). La pension moyenne perçue par les retraités par mois est de 2 900 € (+ 100 €).

En 2023, 29 500 candidats ont été admis aux concours externes et internes, avec 74 % d'admis issus des concours externes. En 2022, le nombre d'admis était de 27 300 aux concours externes et internes.

47% des enseignants du secteur public "ont eu au moins un congé maladie ordinaire en 2022-2023", ce qui représente 9 jours par agent et par an. A titre de comparaison, le nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé par personne en 2023 est de 10,3 dans le secteur privé (et exactement de 9,3 pour les enseignants), d'après une étude de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) publiée en novembre 2024.

Détérioration du climat dans les établissements scolaires (baromètre de l'autonomie de solidarité laïque)

Le baromètre montre "une détérioration notable du climat dans les établissements, avec une hausse des agressions, menaces et diffamations à l'encontre des professionnels de l'éducation". Cette détérioration est reflétée par une hausse des demandes de protection et de renseignement juridique.

Le baromètre montre une augmentation de professionnels de l'éducation exposés aux litiges. Les dossiers de renseignements juridiques personnalisés (RJP) et de protection juridique professionnelle (PJP), dont les cas les plus graves conduisent à une judiciarisation, ont connu une hausse de plus de 7 % par rapport à l'année passée.

Les motifs des dossiers de RJP sont en premier lieu les situations de conflits (22,4 %), puis les diffamations (13,27 %) et les agressions verbales (11,83 %). La hausse globale s'explique notamment par la hausse de dossier ouverts pour certains motifs : ceux ouverts dans le cadre de diffamation (+1,03 point), d'agressions verbales (+1,58 point) et d'agression physique (+0,87 point).



Rendre le DNB obligatoire va "fabriquer une 'armée de réserve' de décrocheurs"

Dossier :

(tribune de J.-C. Ringard et P. Mathiot)

La réforme du DNB, qui sera obligatoire pour passer en 2de en 2027, "va aggraver les mécanismes de tri social et fabriquer une 'armée de réserve' de décrocheurs scolaires", alertent Jean-Charles Ringard (ancien IGESR) et Pierre Mathiot (politologue), dans une tribune au *Monde* le 25 novembre 2024. Ils proposent plutôt d'accueillir ces élèves en 2de avec "des mécanismes spécifiques d'aide et de suivi obligatoires, individualisés et en petits groupes", et "une remise à niveau avec la possibilité de repasser une version amendée du DNB". Ils appellent aussi à travailler sur la classe de 2de.

L'obtention obligatoire du DNB, annoncée par Anne Genetet dans le cadre de "l'acte II du choc des savoirs", "va aggraver les mécanismes de tri social", dénoncent Jean-Charles Ringard, ancien IGESR, et Pierre Mathiot, professeur des universités en science politique à Sciences Po Lille, dans une tribune au [Monde](#) le 25 novembre 2024.

Cette mesure, annoncée par Gabriel Attal, était restée en suspens suite à la dissolution de l'Assemblée nationale, avant qu'Anne Genetet ne procède aux arbitrages et précise une entrée en vigueur pour la rentrée 2027 - soit la première cohorte d'élèves qui aura bénéficié du "choc des savoirs", avait précisé le ministère.

Le risque de "fabriquer une 'armée de réserve' de décrocheurs scolaires"

Dès lors, les élèves qui ne l'obtiendront pas iront en CAP ou en prépa-seconde, un dispositif également instauré dans le cadre du "choc des savoirs". Rappelant que "la quasi-totalité des élèves en difficulté au collège appartient à des milieux sociaux défavorisés et intègre une filière professionnelle en 2nde", les auteurs de la tribune estiment que cette réforme va "orienter les élèves défaillants vers une sorte de sas d'une année qui, on le sait, concernera surtout une orientation vers la voie professionnelle", et alors que "le seul moyen d'"éviter" le sas sera de choisir de faire un CAP".

Ce dispositif "risque de fabriquer une 'armée de réserve' de décrocheurs scolaires", estiment-ils, en plus d'avoir "pour effet d'augmenter d'une année la durée du cursus pour ces élèves, quelques années seulement après que l'on a réduit de quatre à trois ans la durée du bac professionnel".

Face au constat d'un nombre d'élèves décrocheurs trois fois plus nombreux qu'au sein des lycées généraux (ils représentent 61 % des sortants sans diplôme du système éducatif), la réforme du lycée pro, dont la concertation comprenait un groupe de travail dédié à cette problématique, a mis en place plusieurs mesures pour lutter contre le décrochage comme les dispositifs "Avenir Pro", "Tous droits ouverts" ou la gratification des stages.

"Dans un moment politique qui entend revaloriser la voie professionnelle, il semble peu cohérent de proposer aux recalés du DNB d'aller en CAP ou de faire une 2nde en deux ans", soulignent Jean-Charles Ringard et Pierre Mathiot, qui ont tous deux piloté, entre 2019 et 2022, une mission de suivi de la dernière réforme du lycée général et technologique.

Une remise à niveau en seconde et "une version amendée du DNB"

"Il y a mieux à faire", selon eux : notamment, il serait par exemple "plus adapté d'accueillir simplement ces élèves en 2nde, comme on le fait déjà, en mettant en place des mécanismes spécifiques très volontaristes d'aide et de suivi obligatoires, individualisés et en petits groupes". L'idée serait alors "d'offrir une forme de remise à niveau avec la possibilité, par exemple, de repasser une version amendée du DNB à la fin de la 2nde", poursuivent Jean-Charles Ringard et Pierre Mathiot, qui plaident en faveur d'un système scolaire "inclusif".

"Plus largement, il est essentiel de travailler sur ce moment fondamental de charnière que constitue la classe de 2nde", proposent-ils également. Car, aujourd'hui, l'entrée au lycée "fonctionne comme une machine à briser les aspirations d'élèves lauréats du DNB issus de collèges de l'éducation prioritaire, qui, malgré un niveau scolaire correct, ne sont pas armés pour affronter le lycée". Et de pointer qu'il faudra aussi, outre "des moyens et une adhésion des enseignants", une "volonté politique de réduire effectivement les inégalités sociales et d'origines à l'école".

Revalorisation des pensions de retraite

La censure du gouvernement Barnier apporte un répit aux attaques sociales contre les retraites de la Macronie.

Au 1^{er} janvier 2025 les pensions de base du secteur privé et public augmenteront de 2,2 %. Cela de façon identique pour tous les retraité.e.s, en respect de la règle que nos dirigeants ont élaboré.

Le Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale (PLFSS) présenté par le gouvernement démissionnaire de Barnier indexait l'augmentation des pensions en fonction des revenus.

Devons-nous, nous contenter de ce simple rattrapage de l'inflation ? Non, car le compte n'y est pas, tant s'en faut. Depuis vingt-cinq ans toutes les raisons ont été bonnes pour justifier une réduction des pensions : le nombre « pléthorique » de retraité.e.s, l'endettement du pays, celui de la Sécurité Sociale, la crise sanitaire et économique liée à la pandémie et maintenant le déficit abyssal que nos gouvernants incompetents ont réalisé.

De fait, le pouvoir d'achat des retraité.e.s n'a cessé de baisser depuis toutes ces années.

Ce constat est d'autant plus criant dans la Fonction Public. Le calcul des pensions étant établi sur l'indice de rémunération, le blocage de la valeur du point d'indice pendant de longues années, a entraîné une baisse des revenus et par conséquent, une réduction des pensions.

L'augmentation de 25 % de la CSG, il y a 4 ans, a été le moyen de réduire, de nouveau, le pouvoir d'achat des retraité.e.s en contournant l'impossibilité légale de réduire les pensions. Le résultat ? Un appauvrissement général des retraité.e.s.

La France, sixième puissance économique au monde, compte plus d'un million de retraité.e.s pauvres, alors que rien n'est demandé aux « premiers de cordée ».

Ce dont nous sommes certains, c'est que l'économie et la vie sociale ont besoin des retraité.e.s. Ils sont des consommateurs essentiels pour l'activité économique mais surtout des acteurs dans de nombreuses activités et associations à vocation sociale et humanitaire. Des activités précieuses pour répondre aujourd'hui et demain au besoin de solidarité, face aux effets du désengagement de l'état.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, les 9 organisations de retraité.e.s (Groupe des 9), sont déterminées à réagir à toute tentative de réduire nos pensions et notre pouvoir d'achat. Nous comptons sur votre soutien et votre participation aux actions que nous engagerons, actifs et retraités ensemble !

G. Gilot



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2024-2025

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2025

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique
ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Doudiné 75013 PARIS
Courriel : snupe.national@wanadoo.fr
Site : www.snupe.fr - Téléphone : 01.45.65.02.56



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{re} Fédération de l'Éducation nationale.

MERCI de remplir complètement et USBLEMENT ce bulletin: cela facilite le travail des militants.es.

Ancienne adhérente Oui NP: Non
 M. Mme Date de naissance : ____/____/____
 NOM : _____
 Nom de naissance : _____
 Prénom : _____
 Adresse complète : _____

 Tél. fixe : _____ Portable : _____
 E-mail (personnel) : _____

ACADÉMIE (au 01/09/2024) : _____
SITUATION ADMINISTRATIVE
 PLP CPE AED AESH
 Titulaire Stagiaire
 Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle
 Échelon au 01/09/24 : _____ Depuis le : ____/____/____
 Contractuelle en CDD CDI
 Retraité.e En congé Sans emploi
 Emploi particulier : (AP, ATA, CPA, détachement, Greff, MDE, Inspection,
 IR, congé d'arrêt) : _____

**Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non,
d'un crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. ***
 *sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est
comptabilisée dans les frais professionnels.

Discipline précise : _____
 Code (si connu) : _____
AFFECTATION :
 LP SEP SEGPA EREA
 Collège Lycée Supérieur FC
 Nom de l'établissement : _____
 RNE (facultatif) : _____
 Ville : _____
 SI TZR, Étab d'exercice : _____
 Rattachement administratif : _____

Journal FSU (x POUR x) : Numérique Papier

RÈGLEMENT DE LA COTISATION
 Temps partiel : _____ % Montant _____ €
 Mode de paiement : Prélèvement en x 3 x 6
 Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site
 Chèques : x 1 x 2 x 3
 Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Autorisation CNEL : Le SNUEP-FSU pour utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.
 Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les transmettre automatiquement dans les conditions fixées par le art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconditionnement du renouvellement d'adhésion, est révoquable dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : ____ / ____ / _____
 Signature : _____

DEMANDE DE PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE RENOUEVABLE DE COTISATION

Je choisis en 2024-2025 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes à la même date et je serai averti de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai donc apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, qualité de travail, etc.) choisis un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

Je soussigné(e) _____ autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever :

en 3 fois la somme de _____ € soit pour chaque prélèvement _____ €

le 3 des mois suivants : novembre 2024, janvier 2025, mars 2025

en 6 fois la somme de _____ € soit pour chaque prélèvement _____ €

le 3 des mois suivants : novembre 2024, décembre 2024, janvier 2025, février 2025, mars 2025, avril 2025

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT **SEPA**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM, PRÉNOM(S) ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
 SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
 38 RUE EUGÈNE DOUDINÉ 75013 PARIS

IBAN
 BIC (Bank Identification Code)

Paiement Recours Spécif
 A : _____ Le : _____
 Signature : _____

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements.
 Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements

Vous êtes pas débiteur d'IBAN compatible format international

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{re} Fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2025
Imposable au non, sous bénéfice d'un crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation.

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

| | Catégorie / Échelon | Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement | | | | | | | | | | |
|--|--|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 ou A1 | 7 ou A2 | 8 ou A3 | 9 | 10 | 11 |
| Métropole en € | Classe normale Coût réel mensuel après crédits d'impôts | 99 2,81 | 123 3,49 | 147 4,17 | 169 4,85 | 196 5,62 | 192 5,59 | 171 4,85 | 100 2,79 | 192 5,44 | 204 5,79 | 216 6,12 |
| | Hors classes Coût réel mensuel après crédits d'impôts | 195 5,52 | 264 7,79 | 219 6,21 | 237 6,72 | 252 7,14 | 264 7,66 | 270 7,65 | | | | |
| | Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédits d'impôts | 231 6,55 | 243 6,99 | 255 7,23 | 273 7,74 | | 291 8,25 | 300 8,59 | 310 8,91 | | | |
| La Réunion en € | Classe normale Coût réel mensuel après crédits d'impôts | 99 2,81 | 129 4,51 | 189 5,36 | 195 5,52 | 201 5,70 | 207 5,87 | 219 6,21 | 237 6,72 | 252 7,14 | 267 7,57 | 285 8,08 |
| | Hors classes Coût réel mensuel après crédits d'impôts | 252 7,14 | 264 7,66 | 285 8,08 | 300 8,59 | 324 9,18 | 342 9,69 | 348 9,86 | | | | |
| | Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédits d'impôts | 297 8,42 | 312 8,84 | 327 9,27 | 354 10,03 | | 378 10,71 | 393 11,14 | 411 11,65 | | | |
| Nouvelle- Calédonie et Polynésie Française en CFP | Classe normale Coût réel mensuel après crédits d'impôts | 11796 334,32 | 16948 486,86 | 22524 628,18 | 23238 658,41 | 23952 678,64 | 24666 698,86 | 26097 739,42 | 28242 800,19 | 30030 858,85 | 31818 901,31 | 33603 942,29 |
| | Hors classes Coût réel mensuel après crédits d'impôts | 30030 850,85 | 31481 881,49 | 33983 942,29 | 36188 1023,59 | 38610 1093,95 | 40755 1154,73 | 41472 1175,84 | | | | |
| | Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédits d'impôts | 35394 1002,83 | 37182 1053,49 | 38967 1104,67 | 42186 1195,27 | | 45945 1279,29 | 46833 1326,94 | 48978 1387,71 | | | |
| Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane en € | Classe normale Coût réel mensuel après crédits d'impôts | 99 2,81 | 144 4,08 | 171 4,85 | 174 4,93 | 198 5,70 | 199 5,69 | 199 5,61 | 213 6,04 | 225 6,38 | 240 6,80 | 258 7,29 |
| | Hors classes Coût réel mensuel après crédits d'impôts | 225 6,38 | 240 6,80 | 258 7,29 | 276 7,80 | 291 8,25 | 309 8,76 | 315 8,83 | | | | |
| | Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédits d'impôts | 267 7,57 | 282 7,99 | 297 8,42 | 315 8,93 | | 339 9,61 | 354 10,03 | 372 10,54 | | | |

AUTRES COTISATIONS : Stagiaire : 1^{er} échelon classe normale QAED : 24 € QAESH : 24 € Sans traitement : 24 €

Contractualisés -

(1) Les bonifications indiquées ainsi que les majorations brutes de traitement et indexations (joute-mes)

| | | | | | |
|-----------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Traitement mensuel BRUT (1) | Inférieure à 1101 € | de 1101 € à 1400 € | de 1401 € à 1700 € | de 1701 € à 2000 € | 2001 € et plus |
| Cotisation annuelle | 42 € | 63 € | 84 € | 102 € | 123 € |

Retraité(e)s* - PLP et CPE

| | | | | | |
|-------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Pension mensuelle BRUTE | Inférieure à 1801 € | de 1801 € à 2000 € | de 2001 € à 2200 € | de 2201 € à 2400 € | 2401 € et plus |
| Cotisation annuelle | 72 € | 90 € | 99 € | 108 € | 117 € |

* Pour les retraités(e)s, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS ACADEMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur www.unsep.fr

| Alsace | Centre | Corse | La Réunion | Normandie | Polynésie Française |
|---|---|---|--|---|--|
| Alsace Nicolas VOISIN SNUEP-FSU 12 place du Guide de l'élève 67000 Strasbourg | Centre Sandrine TOULOUSE SNUEP-FSU Corse 208 Impasse des Bénédictins 20000 BASTIA | Corse Michel GIJVAL SNUEP-FSU BP 647 97338 Capoten Cedex | La Réunion Jennifer LOPIN Résidence les Longues Bal C - Appl 4 - 7 Bd Mahabou Gauthier 97400 Ste-Clotilde | Normandie Jérémy OLIVIER Cyril MERRAUX Emilie POUILLEY SNUEP-FSU 4 rue Louis Pasteur 76100 Rouen | Polynésie Française Vanessa LO rue FANAPATA BP 62001 98700 Papeete Centre |
| Antilles Fabien MILAWE SNUEP-FSU 8 rue Edouard Belin 97300 Fort-de-France | Centre Julien ATOLU Jocelyne SCHISSL SNUEP-FSU Maison des Syndicats 11113 rue des Anémones 94000 Créteil | La Réunion Jacques REMAY SNUEP-FSU 209 rue Nationale 97400 Le Port | Normandie Hélène MARTEL SNUEP-FSU Boulevard des Lys, bd B 688 rue d'Angoulême 54000 Nancy | Normandie Stéphane TOUSSAINT Philippe BOUHAÏR SNUEP-FSU 180 avenue du Cal Cedex 93000 Nanterre | Polynésie Française Régis DEWALLE 18 rue de Willy 97300 Remueville des Bains |
| Bretagne Julien LENOIR Maison des Syndicats, SNUEP-FSU 68 rue Léonard de Vinci 35000 Rennes | Centre Rachid DAHMOUN 42 rue de Tannous 21000 Dijon | La Réunion Olivier MARATPAU Christophe TRISTAN SNUEP-FSU 26 bis rue de France 97400 L'Anse-aux-Loupes | Normandie Emilie MARTEL SNUEP-FSU, salle 44 B. rue de la République 93000 Nanterre | Normandie Christophe TOUSSAINT Philippe BOUHAÏR SNUEP-FSU 180 avenue du Cal Cedex 93000 Nanterre | Polynésie Française Romain GILIC Florence CHÉLIN SNUEP-FSU 14 rue Pape 98000 Papeete |
| Centre Olivier JOUBERT SNUEP-FSU - Île-de-France Point d'Appui - Bld. 111 11 rue de la République 45000 Le Mans | Centre Bernard GUILLET-ROLLIN Pascal MICHELON SNUEP-FSU Maison des Syndicats 32 rue de l'Europe 38000 Grenoble | La Réunion Stéphane MARTEL SNUEP-FSU, salle 44 B. rue de la République 93000 Nanterre | Normandie Emilie MARTEL SNUEP-FSU Boulevard des Lys, bd B 688 rue d'Angoulême 54000 Nancy | Normandie Stéphane TOUSSAINT Philippe BOUHAÏR SNUEP-FSU 180 avenue du Cal Cedex 93000 Nanterre | Polynésie Française Christophe DEWALLE 18 rue de Willy 97300 Remueville des Bains |
| Centre Jean Baptiste CHRISTE Christophe FERREIRA SNUEP-FSU Maison des syndicats 28 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand | Centre Bernard GUILLET-ROLLIN Pascal MICHELON SNUEP-FSU Maison des Syndicats 32 rue de l'Europe 38000 Grenoble | La Réunion Stéphane MARTEL SNUEP-FSU, salle 44 B. rue de la République 93000 Nanterre | Normandie Emilie MARTEL SNUEP-FSU Boulevard des Lys, bd B 688 rue d'Angoulême 54000 Nancy | Normandie Stéphane TOUSSAINT Philippe BOUHAÏR SNUEP-FSU 180 avenue du Cal Cedex 93000 Nanterre | Polynésie Française Christophe DEWALLE 18 rue de Willy 97300 Remueville des Bains |
| Centre Jean Baptiste CHRISTE Christophe FERREIRA SNUEP-FSU Maison des syndicats 28 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand | Centre Bernard GUILLET-ROLLIN Pascal MICHELON SNUEP-FSU Maison des Syndicats 32 rue de l'Europe 38000 Grenoble | La Réunion Stéphane MARTEL SNUEP-FSU, salle 44 B. rue de la République 93000 Nanterre | Normandie Emilie MARTEL SNUEP-FSU Boulevard des Lys, bd B 688 rue d'Angoulême 54000 Nancy | Normandie Stéphane TOUSSAINT Philippe BOUHAÏR SNUEP-FSU 180 avenue du Cal Cedex 93000 Nanterre | Polynésie Française Christophe DEWALLE 18 rue de Willy 97300 Remueville des Bains |